

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Secrétariat Général
2024-DEC-24

DECISION

Portant sur la Dotation Politique de la Ville 2024

Le Maire de la Commune de Chanteloup-les-Vignes,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 02 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

Vu le courrier du 3 mars 2024 de Monsieur le Préfet des Yvelines délégué à l'égalité des chances, confirmant l'éligibilité de la commune de Chanteloup-les-Vignes à la Dotation Politique de la Ville (DPV) pour 2024,

DECIDE

Article 1^{er} :

DE SOLLICITER la Dotation Politique de la Ville pour les actions et montants ci-dessous.

Au vu des thématiques prioritaires fixées dans le courrier susmentionné, et des priorités fixées par le contrat de ville de nouvelle génération 2015-2020 prorogé jusqu'en 2024,

En Fonctionnement :

- **130 259 €** pour la gestion différenciée des espaces verts communaux et pour l'accompagnement à la gestion des jardins familiaux (soutien à l'environnement et au maintien du cadre de vie),

En Investissement :

- **53 568 €** pour le dédoublement de classes de grande section aux écoles maternelles Verlaine, Pasteur et Ronsard

- **580 118 €** pour les travaux d'aménagement des espaces extérieurs de la future cité éducative Simone Veil (phase 1).

Article 2 :

Le montant global de ces financements s'élèvera à **763 945 €** dont 130 259 € en fonctionnement et 633 686 € en investissement.

Article 3 :

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces actions.

Article 4 :

DE DIRE que les crédits nécessaires sont ou seront inscrits au budget de l'exercice 2024.

Article 5 :

La présente décision sera transmise à :

- la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- la Trésorerie Principale de Poissy

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le

Le Maire



Catherine ARENOU



Décision
Transmise à la Sous-Préfecture
Le :
Certifiée exécutoire et affichée
Le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20240313-2024-DEC-24-AI
Date de réception préfecture : 20/03/2024